



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2018

Nombre de conseillers  
- en exercice : 15  
- présents : 9  
- votants : 9 + 3

### DCM2018/051 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué le 15 novembre 2018 s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.

Etaient présents : S. PAJOT, G. RAPITEAU, E. MAREIX, B. LECOCQ, P. LOGEAIS, S. LABBE, C. GARANDEAU, G. NERRIERE, C. GAUVRIT.

Etait absent : Sébastien CORNU pouvoir à Sébastien PAJOT, Alain JEAN dit Martineau, Raphaël FERRE pouvoir à Paulette LOGEAIS, Sandra ROUSSEAU, Franck AGEON

Secrétaire de séance : Emmanuel MAREIX

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avis de la commission actions sociales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les tarifs des concessions tels que ci-après :**

PRESTATIONS	TARIFS en €
Concessions de caveau (2m <sup>2</sup> )	
Concession de 15 ans	100,00
Concession de 30 ans	150,00
Concession de 50 ans	250,00
Concessions de cavurnes	
Concession de 15 ans	150,00
Concession de 30 ans	250,00
Concession de 50 ans	350,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2018

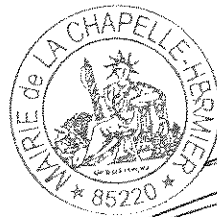
Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 085-218500544-20181119-DEL20181119\_3-DE

Concessions de columbarium	
Concession de 15 ans	500,00
Concession de 30 ans	650,00
Concession de 50 ans	800,00
Jardin du souvenir	
Taxe de dispersion des cendres	75,00



Le Maire,

*[Signature]*  
Sébastien PAJOT

Fait et délibéré à la date ci-dessus